



Doc. 12679
30 juin 2011

L'Europe et la gestion intégrée des risques

Proposition de résolution

déposée par Sir Alan MEALE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les récentes crises humanitaires provoquées par des catastrophes ont jeté de nouveaux défis, en particulier pour protéger les droits fondamentaux des populations affectées et des victimes lorsque se produisent de telles situations.

Alors que le concept de protection des droits de l'homme est largement reconnu comme un élément essentiel des stratégies humanitaires en cas d'urgence ou lors de catastrophes, les aspects à long terme liés à la défense et à la définition d'une approche fondée sur les droits de l'homme de la prévention et la réduction des catastrophes ne sont pas pris en considération comme il conviendrait.

L'Assemblée parlementaire renvoie à la Déclaration de Hyogo et au « Cadre d'action de Hyogo pour 2005 – 2015 : pour des nations et des collectivités résilientes aux catastrophes », adoptés par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est tenue en janvier 2005 au Japon. Ces deux textes constituent un guide essentiel pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

La réduction du risque de catastrophes est notre première ligne de défense contre le changement climatique et une stratégie efficace pour promouvoir l'adaptation au changement climatique aux niveaux international, national et local.

Une approche multirisque de cette nature suppose un degré de coordination poussé entre les autorités gouvernementales, les institutions politiques et les organisations du secteur privé.

C'est pourquoi, l'Assemblée invite les Etats membres :

- à adopter une stratégie nationale et à mettre en place les cadres et arrangements institutionnels nécessaires pour incorporer les questions liées à la réduction du risque de catastrophes dans les politiques gouvernementales ;
- à renforcer l'engagement politique de contribuer à la réduction du risque de catastrophes et de traduire celui-ci en investissements pour le développement et en partage de ressources au niveau régional ;
- à introduire la réduction du risque de catastrophes dans les systèmes éducatifs de base, les programmes gouvernementaux au niveau local et les programmes de jeunesse nationaux et locaux ;
- à encourager le secteur privé et les organisations de la société civile à mettre à disposition au niveau national leur savoir-faire en matière de gestion des risques.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
BAGHDASARYAN Gagik, Arménie, ADLE
BILOZIR Oksana, Ukraine, PPE/DC
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC
FEDOROV Valeriy, Fédération de Russie, GDE
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HUSS Jean, Luxembourg, SOC
JOHN-CALAME Francine, Suisse, SOC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
MARIN Christine, France, PPE/DC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
PETRENCO Grigore, République de Moldova, GUE
PLOTNIKOV Oleksiy, Ukraine, SOC
STAVROSITU Maria, Roumanie, PPE/DC
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste